



RESSOURCES ET INSTRUMENTS DU FMI

ASSEMBLEE DE PRINTEMPS 2020 DU FMI

Les effets immédiats de la pandémie de Covid-19 et les réponses des autorités nationales ont été au centre des débats de la réunion (en vidéoconférence) du 16 avril 2020 du Comité monétaire et financier international (CMFI), lors de laquelle le conseiller fédéral Ueli Maurer représentait la Suisse. En juin, les mesures de soutien prises ou annoncées par les gouvernements s'élevaient, au niveau mondial, à 11000 milliards de dollars. Les interventions des banques centrales agrandissant leurs bilans prises aussi pour préserver la stabilité financière dépassaient 6000 milliards de dollars. Les services du FMI ont corrigé fortement à la baisse les prévisions de croissance pour toutes les régions. Ils s'attendent à un recul du produit intérieur brut mondial de quelque 5 % (état juin).

Le CMFI a souscrit au train de mesures immédiates que le FMI a décidé en vue d'aider ses membres à faire face à la crise du Covid-19. Le conseiller fédéral Maurer a souligné qu'il restait indispensable, en sus de préserver la stabilité financière, de garantir la durabilité des finances publiques et que le protectionnisme et la fragmentation des relations financières et commerciales entraveraient le rétablissement de l'économie.

Voir aussi le [communiqué du CMFI du 16 avril 2020](#) et la [déclaration du conseiller fédéral Ueli Maurer au CMFI](#) (en anglais).

MAINTENIR LA DOTATION EN RESSOURCES

En sus des ressources ordinaires (quotes-parts), les nouveaux accords d'emprunt (NAE) et les lignes de crédit bilatérales garantissent que le FMI dispose, même en cas de crise grave, de suffisamment de ressources. En octobre 2019, les membres du FMI s'étaient mis d'accord de doubler les ressources provenant des NAE à environ 500 milliards de dollars (adopté par le conseil d'administration du FMI le 16 janvier 2020) et de réduire nettement les lignes de crédit bilatérales (adopté par le conseil d'administration du FMI le 31 mars 2020, avec une réduction des lignes de crédit bilatérales à 190 milliards de dollars). Ainsi, la dotation en ressources du FMI à son niveau actuel est maintenu.

La Suisse estime important que le FMI soit doté de ressources appropriées pour les cas extraordinaires et elle a approuvé les décisions allant dans ce sens. Le 12 février 2020, le Conseil fédéral a adopté, à l'intention des Chambres fédérales, un message sur le doublement (de 7,5 milliards à 15 milliards de dollars) de la participation de la Suisse, représentée par la BNS, aux NAE. En outre, il a chargé la BNS, le 19 juin 2020, de renouveler la ligne de crédit avec le FMI. Son montant est fixé dans un premier temps à 8,5 milliards de francs. Il se réduira à 3,662 milliards de francs lors de l'entrée en vigueur de la réforme des NAE.

Voir également le [communiqué de presse du FMI du 17 janvier 2020](#) (en anglais), le [communiqué de presse du FMI du 31 mars 2020](#) (en anglais) ainsi que le [communiqué de presse du DFF du 19 juin 2020](#).

FONDS FIDUCIAIRE RPC EN FAVEUR DES PAYS LES PLUS PAUVRES

Le FMI met des prêts à taux préférentiels à disposition des pays membres à faible revenu par le biais du fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC). Actuellement, 76 pays ont accès à ce fonds. Le FMI a pu, en y recourant pour l'octroi de crédits d'urgence à court terme, mobiliser très rapidement des ressources pour des mesures visant à surmonter la crise du Covid-19. De ce fait, en 2020, le nombre et le volume des crédits accordés par l'intermédiaire de ce fonds ont connu une augmentation sensiblement plus élevée que prévu. La demande de crédits à long terme du fonds fiduciaire RPC devrait se maintenir à un niveau élevé ces prochaines années. Dans ce contexte, le FMI a appelé les pays donateurs potentiels, dont la Suisse, à contribuer à l'augmentation de la dotation du fonds fiduciaire RPC. Le FMI vise un accroissement d'au moins 17 milliards de dollars au total.

La Suisse soutient le fonds fiduciaire RPC depuis 1988. Jusqu'à fin 2020, le FMI pourra encore faire appel aux deux prêts de 500 millions de DTS que la BNS a accordés en 2011 et en 2017. Le Conseil fédéral a l'intention de mettre à la disposition du FMI un prêt du même montant au début de 2021. Ces prêts sont rémunérés aux conditions du marché par le FMI et doivent être assortis d'une garantie de la Confédération. Le 19 juin 2020, le Conseil fédéral a adopté à l'intention du parlement un message concernant l'octroi d'une garantie de 800 millions de francs (y compris réserve pour fluctuations de taux de change) à la BNS en sa qualité de partenaire contractuel du FMI.

Voir également le [communiqué de presse du DFF du 19 juin 2020](#) et des [informations complémentaires concernant le fonds fiduciaire RPC](#) sur le site du FMI.

CADRE DES CREDITS D'URGENCE

Le 6 avril 2020, le conseil d'administration du FMI a décidé d'adapter ses instruments de soutien en cas d'urgences extraordinaires imputables à des catastrophes naturelles ou à des menaces sanitaires. Les crédits d'urgence ne sont pas soumis aux conditions usuelles, assez étendues, des programmes. Le caractère urgent de l'aide du FMI et l'augmentation prévisible des besoins financiers des pays en développement et des pays émergents ont été reconnus de manière générale.

Le conseil d'administration du FMI a décidé d'augmenter provisoirement l'accès annuel maximal aux crédits d'urgence financés par le biais des ressources régulières («Instrument de financement rapide», IFR) et du fonds fiduciaire RPC («Facilité de crédit rapide», FCR) de 50 % à 100 % de la quote-part du pays. Afin que les crédits d'urgence puissent être utilisés pleinement en lien avec des programmes du FMI, le conseil d'administration envisage également d'augmenter provisoirement les plafonds annuels pour tous les crédits. En outre, le processus d'approbation des demandes a été simplifié et accéléré afin de permettre des paiements substantiels rapides.

La Suisse a soutenu les adaptations relatives à l'octroi de crédits d'urgence. Elle a souligné qu'il était important que leur durée soit limitée et a tenu à ce qu'une utilisation efficace et ciblée des fonds soit garantie. Le FMI doit exiger que les dépenses étatiques financées par ses ressources soient transparentes et contrôlées.



Voir aussi le [communiqué de presse du FMI du 9 avril 2020](#) (en anglais) et une [vue d'ensemble des instruments du FMI dans le contexte de la pandémie](#) sur le site du FMI.

SERVICE DE LA DETTE DES PAYS LES PLUS PAUVRES

Le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC), financé par des ressources bilatérales, permet de prendre en charge le service de la dette envers le FMI des 29 pays membres les plus pauvres en cas de catastrophe naturelle ou de crise de santé publique extraordinaire. Le 13 avril 2020, le conseil d'administration du FMI a décidé que le fonds fiduciaire ARC reprendrait le service de la dette envers le FMI jusqu'en octobre 2020 pour 25 pays éligibles (et 4 pays additionnels depuis lors). Le FMI peut prolonger cette mesure à deux ans au plus, ce qui exigerait sur la base d'une application généreuse un financement estimé à environ 1,4 milliard de dollars. Par conséquent, le FMI a appelé la communauté internationale des donateurs, y compris la Suisse, à verser des contributions bilatérales à ce fonds.

La Suisse participe au fonds fiduciaire ARC à raison de 25 millions de francs. Le parlement a entre-temps approuvé la contribution proposée le 29 avril 2020 par le Conseil fédéral. Pour la Suisse le fonds fiduciaire ARC revêt une signification importante, mais le soutien financier doit toutefois être en premier lieu la tâche des institutions de développement et de coopération humanitaire.

Indépendamment du Covid-19, le Conseil fédéral a proposé au parlement, le 19 juin 2020, que la Suisse participe à raison de 10 millions de francs au total à l'allègement de la dette de la Somalie envers le FMI dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) de 1996 / 2005. La Somalie s'est qualifiée en mars 2020, avec beaucoup de retard, pour l'allègement de la dette.

Voir aussi le [communiqué de presse du FMI du 15 avril 2020](#) (en anglais), le [communiqué de presse du Conseil fédéral du 30 avril 2020](#) et des [informations complémentaires du FMI sur le fonds fiduciaire ARC](#). Le tableau ci-après donne un aperçu des contributions suisses aux ressources du FMI.

FACILITE DE LIQUIDITES A COURT TERME

Le conseil d'administration du FMI a approuvé l'introduction temporaire d'un nouvel instrument de précaution – la ligne de crédit à court terme (LLCT) – pour une période de 7 ans. Le but de la LLCT est de fournir un soutien sous forme de liquidité répondant à des difficultés de balance des paiements modérées et de brève durée. Elle sert ainsi à réduire le risque qu'un choc de liquidité se transforme en crise de solvabilité.

La LLCT accorde à des membres disposant de cadres macroéconomiques très solides et une performance correspondante (comme pour la ligne de crédit modulable, LCM) un accès à des moyens du FMI pendant 12 mois sans conditions. Un tel accord peut être reconduit, pour autant qu'avec une performance solide un besoin potentiel de balance de paiement continue d'être donné. Une éventuelle prorogation de la LLCT sera décidée par le conseil d'administration fin 2025.



La Suisse a soutenu l'introduction temporaire de la LLCT. Elle a souligné l'importance d'une barre de qualification très élevée et de la clause de temporisation. Elle a noté l'importance d'intégrer l'utilisation de cet instrument avec la surveillance bilatérale du membre concerné. Une utilisation prolongée de la LLCT doit être évitée.

Voir aussi le [communiqué de presse du FMI du 15 avril 2020](#) et des [informations complémentaires concernant la LLCT](#) sur le site du FMI.

Contributions suisses aux ressources financières du FMI		
Moyens	Nature et montants totaux	Participations actuelles et planifiées de la Suisse [base légale]
Quotes-Parts du FMI Ressources ordinaires (première ligne de défense)	Financées par les quotes-parts des Etats membres ~650 mia. d'USD	Fournie par la BNS, <u>sans</u> garantie de la Confédération ~7.6 Mia. de CHF [Loi fédérale concernant la participation de la Suisse aux institutions de Bretton Woods (RS 979.1)]
NAE Filet de sécurité financière (deuxième ligne de défense)	Prêts au FMI, 40 participants ~500 mia. d'USD (jusqu'à présent ~250 mia d'USD.)	Prêt de la BNS <u>sans</u> garantie de la Confédération ~15 Mia. de CHF (jusqu'à présent ~7.5 Mia. de CHF) [Art. 166 al. 2 Constitution fédérale]
Lignes de crédit bilatérales Filet de sécurité financière (troisième ligne de défense)	Prêts au FMI, ca. 40 participants ~190 mia. d'USD après doublement des NAE (jusqu'à présent ~440 mia. d'USD)	Prêt de la BNS <u>avec</u> garantie de la Confédération 3.7 Mia. de CHF (jusqu'à présent 8.5 Mia. de CHF) [Art. 2 Loi sur l'aide monétaire]
Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) Fonds fiduciaire du FMI en faveur des Pays à faible revenu	Prêts au FMI, ca. 15 participants besoin d'augmentation par ~17 mia. d'USD	Prêt de la BNS <u>avec</u> garantie de la Confédération 2011 et 2017 : 500 Mio. de DTS chacun (disponibles jusqu'à fin 2020) Dès 2021 : 500 mio. de DTS, requête garantie de la Confédération 800 mio. de CHF [Art. 3 Loi sur l'aide monétaire]
Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) Allègement du service de la dette envers le FMI pour 29 Pays à faible revenu	Contributions bilatérales à fond perdu Besoin de financement jusqu'à 1.4 mia. d'USD	Contribution financée par le budget 2020 (supplément) 25 mio. de CHF [Art. 3 Loi sur l'aide monétaire]

OCTROY DES CREDITS PAR LE FMI

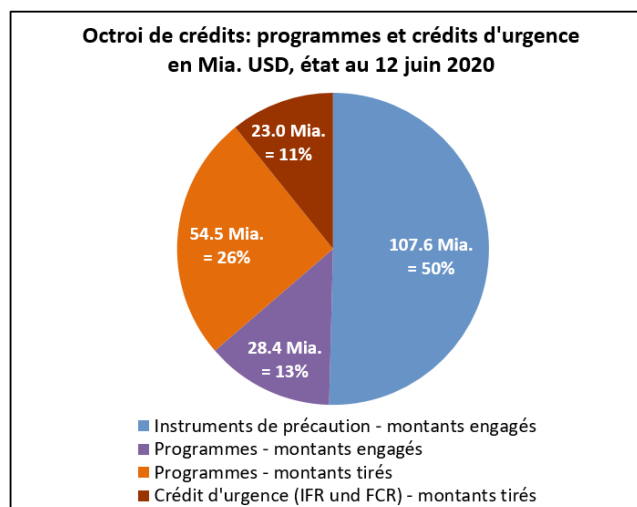
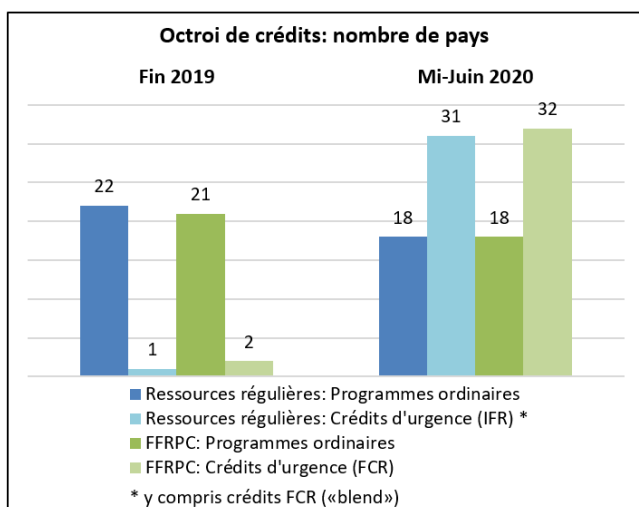
CREDITS D'URGENCE

Depuis mars 2020, le nombre des crédits d'urgence octroyés par le FMI s'est élevé à un niveau encore jamais atteint. À mi-juin 2020, plus de 60 pays avaient déjà recouru à de tels crédits, versés une fois, pour un montant total de quelque 23 milliards de dollars, financés par le biais des ressources régulières du FMI (IFR) ou du fonds fiduciaire RPC (FCR). Dans quelques cas, un programme existant a été augmenté en réaction à la crise.



FONDS FIDUCIAIRE RPC ET CREDITS ORDINAIRES DU FMI

L'arrêt de l'aide d'urgence et le soutien au rétablissement de l'économie pourraient se traduire par une augmentation des crédits ordinaires octroyés par le FMI. 18 pays pauvres bénéficient de programmes financés par le biais du fonds fiduciaire RPC pour un engagement total de 5,6 milliards de dollars, dont 2,5 milliards ont été utilisés. Actuellement, des programmes financés par les ressources régulières du FMI existent avec 18 pays. Il en découle des engagements de crédit de 185 milliards de dollars au total, dont quelque 52 milliards ont été utilisés. C'est l'Argentine qui, avec 44,1 milliards de dollars, a de loin la dette la plus importante envers le FMI. Les lignes d'assurance (lignes de crédit modulables, LCM) d'un montant total de quelque 108 milliards de dollars convenues avec le Mexique et la Colombie et, désormais avec le Chili et le Pérou, font partie de ces engagements.



Voir également la [vue d'ensemble actuelle des crédits d'urgence du FMI](#) (en anglais) et la liste actuelle des dotations en ressources du FMI et des programmes de crédit en cours sous [IMF Financial Activities](#) (en anglais).

EXAMEN DE LA SUISSE 2020 PAR LE FMI

La situation liée au Covid-19 a empêché l'examen de la Suisse au titre de l'article IV en mars 2020. La prochaine consultation aura lieu vraisemblablement au printemps 2021.

Voir aussi les [informations concernant la Suisse](#) (en anglais) sur le site du FMI.

VOLET FINANCIER DU G20

REUNION DES MINISTRES DES FINANCES ET DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES DU G20

Lors de leur réunion du 15 avril, les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales des États membres du G20 ont adopté un plan d'action visant à surmonter les conséquences sanitaires, sociales et économiques du Covid-19. Ce plan comprend notamment les efforts de politique économique des pays, le train de mesures du FMI et de la Banque mondiale ainsi que des mesures dans le domaine sanitaire. Le G20 y défend également l'initiative des créanciers publics bilatéraux visant à un moratoire,



jusqu'à fin 2020, du service de la dette des pays les plus pauvres («Debt Service Suspension Initiative», DSSI). Des pays non membres du Club de Paris, tels que la Chine, l'Inde et l'Arabie saoudite, qui ont les créances bilatérales envers les pays les plus pauvres les plus élevées, participent également à l'initiative. Les travaux du Conseil de stabilité financière (CSF) visant à renforcer la transparence en matière de réglementation et à garantir la stabilité du système financier occupent aussi une place importante dans le plan d'action.

Le conseiller fédéral Ueli Maurer a représenté la Suisse lors de cette réunion virtuelle. Il a souligné l'importance du leadership du G20, qui doit, par le plan d'action, rendre avant tout crédible un rétablissement économique rapide. Il a également reconnu l'importance de la DSSI, le moratoire du service de la dette devant être lié à la préservation de la soutenabilité des dettes et à l'amélioration de leur transparence.

Voir aussi le [communiqué des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 du 15 avril 2020](#) (en anglais).

CALENDRIER AU NIVEAU MINISTERIEL

18 et 19 juillet 2020	Rencontre des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des États membres du G20, vidéoconférence
15 et 16 octobre 2020	Rencontre des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des États membres du G20, Washington, États-Unis
16 au 18 octobre 2020	Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale, Washington, États-Unis
21 et 22 novembre 2020	Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres du G20, Riad, Arabie saoudite

RENSEIGNEMENTS

Friederike Pohlenz, section Institutions financières internationales, Secrétariat d'État aux questions financières internationales, tél. 058 462 64 63, friederike.pohlenz@sif.admin.ch.

Ce bulletin paraît tous les six mois en langues allemande et française. Après parution, il est également disponible à l'adresse Internet suivante:

<https://www.sif.admin.ch/sif/fr/home/dokumentation/publikationen/aktuelle-informationen-schweiz---iwf.html>

